

Le Nouvel  
9 Sept 81

■ La douzième Biennale de Paris aura lieu à l'automne 1982. Les artistes français ou étrangers résidant en France qui désirent y participer doivent répondre aux conditions suivantes : être nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1947 ; pour les étrangers, résider en France depuis trois ans au moins ; le dossier de documentation doit être présenté avant le 30 septembre 1981.

Les dossiers parvenus à temps (d'où devront être exclues œuvres originales et maquettes en trois dimensions) seront examinés par deux commissions de sélection différentes et successives. Toutes les techniques (peinture, sculpture, dessin, photo, vidéo, performances, film expérimental, etc.) seront prises en considération. Les artistes invités en seront informés avant le 31 décembre 1981. (Biennale de Paris, Grand Palais, porte C, avenue Franklin-D.-Roosevelt, 75008 Paris.)